

La justice, chérie des partis mais toujours cocue budgétaire ?

La justice et la sécurité sont au cœur des programmes. Mais c'est le cas depuis des dizaines d'années. La police et les prisons constitueront aussi des défis pour le prochain gouvernement.

MARC METDEPENNINGEN

La législature qui s'achève a été marquée, sur le plan de la sécurité, par l'empreinte des attentats terroristes du 22 mars 2016. Il en a résulté une profonde modification du paysage policier et sécuritaire que le prochain gouvernement se devra de peaufiner, quitte à le renforcer, à l'amender ou à l'aménager en fonction de l'évolution de la menace.

La justice a elle aussi été impactée par le terrorisme, renforçant le nombre de

ses magistrats spécialisés, amplifiant ses audiences (46 en 2018) consacrées à des prévenus « terroristes ». Elle sera, au cours de la prochaine législature, face au défi d'organiser, après celui de l'attentat commis au Musée juif, le méga-procès des attentats de Bruxelles qui devrait s'étaler sur plus de six mois.

La prise en charge des condamnés et des prévenus pour des faits terroristes a, enfin, profondément impacté les prisons chargées de sécuriser leur détention et d'adopter des politiques de lutte contre la radicalisation.

Une misère budgétaire

La justice, au-delà des attentats, a connu aussi au cours des quatre dernières années sa révolution et son abandon budgétaire. Les contraintes budgétaires imposées par la coalition sortante sont régulièrement dénoncées par les magistrats. Le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V) admettait lui-même récemment dans les colonnes du *Soir* qu'un supplément de 750 millions d'euros serait nécessaire pour remettre Thémis à flot.

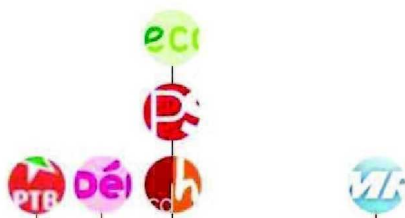
A la veille du 26 mai, les programmes

des partis s'accordent pour proclamer l'urgence à refinancer la justice. Ils sont également unanimes, avec des nuances, pour favoriser un meilleur accès à la justice, en faciliter la lisibilité des décisions et à s'attaquer à l'arriéré judiciaire endémique, lui aussi facteur d'inaccessibilité à une justice moderne, efficiente et équitable.

Les réformes massives entreprises par Koen Geens ont tenté de supprimer la cour d'assises, une réforme retoquée par la Cour constitutionnelle. Elle ne figure pas au programme des partis francophones, pas plus que la suppression du juge d'instruction comme imaginé par le ministre. Le PS va même à l'encontre de la voie de la professionnalisation totale tracée par Geens en proposant l'adjonction de deux juges non professionnels dans les chambres correctionnelles.

Une focalisation s'exerce sur les conditions matérielles de l'accès à la justice : assurance juridique, accès élargi au pro deo, mutualisation des frais de justice ? Thémis, et plus généralement la sécurité, demeurent une tête de chapitre des programmes. Mais c'est le cas depuis plusieurs dizaines d'années.

Faut-il « vider » les prisons ?



LOUIS COLART

La question a surgi brusquement, en pleine campagne électorale, par le geste insensé d'un violeur récidiviste qui a enlevé la vie de Julie Van Espen (23 ans) le long du canal Albert, le 4 mai. Cette question, c'est celle de la détention et du sens donné à la peine de prison dans notre pays. Alors que Steve Bakelmans, le tueur présumé de Julie, était libre en attente de son procès en appel.

Une question épineuse dans un pays connu pour l'état miteux de certaines de ses prisons et la surpopulation carcérale, notamment dans les deux établissements bruxellois. Un consensus politique existe pour désengorger nos lieux de privation de liberté. Un consensus parfois contraint par la justice : en témoignent les astreintes que pourrait être contraint à payer l'Etat à la rentrée prochaine s'il ne trouvait pas une solution pour « vider » partiellement les prisons de Forest et Saint-Gilles.

Paradoxalement, c'est le parti francophone au pouvoir au fédéral, celui qui est

parvenu à réduire de 10 % le nombre de détenus sous la législature, qui est le plus frileux sur les mesures à prendre pour aller plus loin. Le MR se targue d'avoir adopté la peine de sûreté, « période décidée par le juge au cours de laquelle aucune libération ne peut intervenir ».

Sortir les malades mentaux de prison

Les bleus veulent plus que jamais faire « exécuter les courtes peines », « importantes pour une prise en charge rapide du délinquant, en amont de son parcours criminel dans l'espoir d'un impact positif » et pour « lutter contre le sentiment d'impunité ». Enfin, le MR souhaite « conditionner toute forme de congé pénitentiaire à une analyse de la dangerosité de l'individu ». Il ne prône toutefois pas le « tout carcéral ». « La probation, la peine de travail et le bracelet électronique sont devenus des peines autonomes, alors qu'elles n'étaient avant que des modalités de la libération conditionnelle », rappellent les réformateurs.

Le MR veut sortir de derrière les bar-

reaux les malades mentaux, « qui n'ont pas leur place en prison ». Le gouvernement sortant a impulsé la construction de trois nouveaux centres psychiatriques légaux. Les libéraux rejoignent ainsi tous les partis francophones, du PTB au CDH en passant par Défi, Ecolo et le PS sur la question de l'internement.

Les peines « alternatives » sont plébiscitées par la plupart des formations. Les verts veulent les développer pour « lutter drastiquement contre la surpopulation » carcérale. Le CDH leur donne la « priorité » et veut mieux former les magistrats dans ce but. Défi va plus loin en proposant un système de « jours-amende » : « pour un défaut partiel ou total de paiement », le condamné « sera sanctionné par une incarcération dont la durée égale le nombre de jours-amende impayés à échéance. » Une mesure qui existe déjà en France. Le PS souhaite aussi « développer de nouvelles peines alternatives », mais sans citer d'exemples concrets.

De manière générale, les amarantes veulent recourir le moins possible aux peines de prison ferme. Idem pour la détention préventive. Selon Défi, « l'application pratique de la loi sur la détention préventive ne répond plus à son objectif initial, à savoir éviter la fuite du suspect, l'effacement des preuves, et la récidive ».

Plusieurs partis sont en faveur d'une réforme de la politique antidrogue (PS, Défi, Ecolo, PTB) de nature à dépénaliser certaines pratiques. Donc de libérer quelques places en prison.



Faut-il favoriser l'accès à la justice pour tous ?


OUI
NON
M.M.

L'accès à la justice, particulièrement pour les plus démunis mais aussi pour les classes moyennes (exclus du droit à l'aide juridique en raison de leurs revenus) se retrouve au cœur de tous les programmes.

Le PS prône ainsi une « mutualisation des frais de justice » qui prendrait la forme d'une « couverture juridique obligatoire au sein d'un nouveau pilier de la sécurité sociale » ouvrant « la garantie d'un traitement égal et équitable ». Le PS s'oppose ainsi au système assurantiel mis en place par la coalition sortante au motif qu'il ne serait « ni équitable, ni de nature à assurer l'accès à la justice au plus grand nombre, puisque seuls ceux qui peuvent assumer les coûts de telles assurances seraient couverts ». Le PS s'engage encore dans la réduction du taux de TVA des prestations d'avocats (portés à 21 % au lieu de 6), imposé par l'Europe.

Un an de délai

Le MR considère que l'Etat « doit garantir l'accès à la justice pour tous » et renvoie à son bilan gouvernemental, notamment la mise en œuvre d'une « assurance protection juridique globale assortie d'un avantage fiscal ».

Le MR salue aussi le triplement des « points » (la valorisation horaire) alloués aux prestations des avocats de l'aide juridique et recommande, en préconisant de réduire le délai d'une procé-

dure judiciaire à un an, le recours à la médiation.

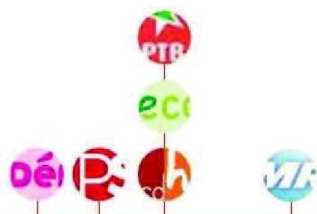
Ecolo constate que « le droit d'accès effectif à un juge n'est plus garanti pour une partie de la population ». Le parti vert propose de « revoir le financement de l'aide judiciaire en augmentant le barème de revenus en supprimant le ticket modérateur pour les plus démunis ». Il prône, comme le PS, une « mutualisation des frais de défense » tout en « revoquant la valorisation des actes posés par les avocats ».

Le CDH chiffre le plafond financier pour bénéficier de l'aide juridique de seconde ligne (le pro deo) à 1.500 euros net pour un isolé et à 1.800 euros pour un couple, « augmentés de 200 euros par enfant à charge ». Il préconise également pour les revenus supérieurs, la promotion, « par des incitants fiscaux ou autres, à l'adhésion à une assurance protection juridique avec des primes raisonnables ». Le CDH privilégie, lui aussi, l'accès « aux modes de résolutions amiables des conflits ».

Le PTB ne chiffre pas la hausse de la limite salariale permettant l'accès au pro deo, demandant le « refinancement complet du système ». Il revendique, comme le PS et Ecolo, une mutualisation du système d'aide juridique.

Défi préconise enfin un relèvement du revenu d'admissibilité à l'aide juridique à 1.500 euros (1.011 actuellement) tout en demandant que la notion de « revenus d'existence » soit fixée par arrêté royal.

Faut-il rétablir une vraie police locale ?



OUI

NON

LUDIVINE PONCIAU

Les phases successives de réorganisation (police intégrée à deux niveaux, mobilité générée par la fusion des zones) et le transfert de certaines tâches du public vers le privé ont rendu le lien entre les polices de quartier et les citoyens plus ténu. Un éloignement et une présence moins régulière sur le terrain qui complique la collecte de renseignements par les inspecteurs de quartier. Et qui ne favorise pas la connaissance du terrain. Une lacune qui est notamment apparue lors des travaux de la commission parlementaire sur les attentats du 22 mars, qui a mis en évidence l'indispensable rôle des agents de quartier (et issus de leur quartier) dans la lutte contre la petite criminalité ordinaire et le terrorisme.

Par ailleurs, les zones de police sont en sous-effectif (il manque plus de 3.700 policiers, dont 2.000 à la police locale). Elles ne cessent de le faire savoir par diverses actions. Les cadres sont rarement remplis, les moyens matériels sont limités et la fonction d'inspecteur de police souffre d'un manque d'attractivité. Satisfaire aux besoins des zones de police locales et de la police fédérale est une promesse récurrente mais qui, jusqu'ici, n'a jamais pu être totalement honorée.

Revaloriser l'agent de quartier

Si, pour la future législature, toutes les formations politiques s'engagent une fois encore à accorder plus de moyens aux forces de police et à simplifier les procédures de recrutement, la plupart mettent l'accent sur la nécessité de re-

venir à une police de proximité, voire de quartier, plus présente et plus visible sur le terrain.

Pour rétablir un lien permanent avec les citoyens et renforcer cette police dans laquelle « le gouvernement a désinvesti », juge le PS, il faut revaloriser le rôle d'agent de quartier qui, dès lors, devrait disposer d'une vraie autonomie et être déchargé d'une partie du travail administratif. Les socialistes misent aussi sur la multiplication de patrouilles à pied ou à vélo et la mutualisation des moyens.

Chez Défi aussi, ce retour à une vraie police locale passe par le renforcement de la présence de l'agent de quartier dans chacune des zones du pays et par la généralisation des « kobans », soit des structures de 5 à 10 policiers plus à l'écoute des besoins de la population. Pour mettre fin au sous-financement des zones bruxelloises, le parti amant propose une révision voire une suppression du mécanisme de solidarité entre zones favorisées et défavorisées mais une meilleure répartition des moyens en fonction des besoins.

Comme le PS, le CDH fait explicitement référence à la norme KUL, la clé de répartition des effectifs de police, dont elle propose la révision « pour mieux correspondre à l'évolution de la population ». Une demande formulée de longue date par les syndicats policiers. Un rééquilibrage qui s'accompagne aussi d'un renforcement numérique des effectifs.

Les zones de police sont en sous-effectif : il manque plus de 3.700

policiers, dont 2.000 à la police locale

Moins riche en propositions axées sur la sécurité, le programme des verts est aussi teinté de proximité. Il prévoit la mise en place de cellules de prévention de la délinquance juvénile à l'échelon communal (à l'image des Cellules de sécurité intégrale locales - CSIL - destinées à lutter contre le terrorisme). Les autorités concernées par la sécurité et

l'éducation seraient regroupées au sein de cet organe. Ecolo mise aussi sur la prévention et la formation des fonctionnaires de police.

Les libéraux prennent une autre direction. Pour la Région bruxelloise, marquée par le terrorisme en 2016 et par une série d'émeutes l'année suivante, le MR (dans l'opposition depuis 15 ans à Bruxelles-Ville) se propose d'encourager les synergies entre les différentes zones de police, sans toutefois formuler explicitement la proposition d'une zone de police unique pour toute la Région. Cette question, on le sait, est loin de faire l'unanimité au sein des partis (Défi s'y oppose explicitement) comme des chefs de corps, dont la plupart souhaitent garder un lien avec les autorités administratives communales.

Le PTB se montre d'ailleurs farouchement opposé à une « nouvelle fusion des zones de police » qui « éloigne de la population et réduit son contrôle démocratique ». Opposé aussi au principe de privatisation et de sous-traitance mis en place par le gouvernement sortant. Mais le parti ne développe pas de réelles propositions pour soutenir cette police de proximité.